

L'an deux mille vingt le seize octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Chanas, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Foyer Gaston Beyle de Chanas, sous la présidence de Jean-Charles Malatrait, Maire.

- **Date de la convocation** : 6 Octobre 2020
- **Présents** : M. Jean-Charles MALATRAIT, Mme Raymonde COULAUD, Mme Marie-Claude LEVET, M. Alexandre SEVELINGE, Mme Jacqueline FUMAS, Mme Dominique BERNARD, Mme Maria MARTINEZ, Mme Claire MITTENAERE, M. Stéphane LESIGNOLI, M. Julien BOURSON, Mme Cyriane TURPIN, M. Joël FRAYSSE, Pascal FABRE, M. Patrick BALTAYAN, M. Daniel CHANEL, Mme Sandrine PUSSET.
- **Pouvoirs** : M. Bernard VIAL pouvoir à M. Alexandre SEVELINGE, Mme Véronique HARSCOET pouvoir à Mme Jacqueline FUMAS, M. Emmanuel VARALDI pouvoir à M. Jean-Charles MALATRAIT, Mme Lydia BOUYOUSFI pouvoir à Mme Sandrine PUSSET, M. Xavier PARISOT pouvoir à Mme Raymonde COULAUD, Mme Julie SIBERT pouvoir à Mme Claire MITTENAERE.
- **Absent** : M. Philippe GONGORA
- **Nombre de votants** : 22 dont 16 élus présents + 6 pouvoirs.
- **Secrétaire de séance** : Dominique BERNARD est nommée secrétaire de séance par M. le maire.

➤ **Constatant que le quorum est atteint, M. Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal ordinaire à 20h.**

.....

- **Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 04/09/2020**

M. le Maire soumet à l'approbation des élus le compte rendu du conseil municipal du 04 septembre 2020.

➤ **Le compte-rendu n'appelant aucune modification, il est approuvé à l'unanimité à 22 voix.**

- **Ordre du Jour**

1) Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

- Conformément à l'article L.2121-8 du CGCT, *les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus ont l'obligation de se doter d'un règlement intérieur. Ce document doit être adopté dans les six mois qui suivent leur installation.*

- Monsieur le maire soumet au vote l'approbation du règlement intérieur dont chaque élu a reçu préalablement copie.

➤ **Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.**

2) Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC)

- La CLETC (rôle défini par l'Article 1609 nonies C du Code Général des Impôts) se réunit lors de tout transfert de charge entre la Communauté de Communes et les communes. Les propositions sont ensuite validées en Conseil Communautaire.

- Conformément à l'article L.2121-33 du CGCT, il doit être procédé à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à la CLETC.

- M. Le Maire propose Bernard VIAL comme délégué titulaire et M. Pascal FABRE se propose comme délégué suppléant.

➤ **Sont élus à l'unanimité à la CLETC :**

M. Bernard VIAL, délégué titulaire - M. Pascal FABRE, délégué suppléant.

3) Cession du bien situé 21 rue du 29 août, cadastré A1370

• M. Le Maire rappelle que ce bien a été légué à la commune par Mme AGERON. Son emplacement ne présente pas un intérêt majeur pour la commune et la maison nécessite des travaux importants.

• M. Le Maire propose la vente de ce bien estimé il y a quelques années à 120 000€ par les Domaines.

➤ **La vente de ce bien est approuvée à l'unanimité.**

4) Achat du fonds de commerce du bar Ti'Kafé

• M. Le Maire rappelle que la commune est propriétaire des murs du bar Ti'Kafé incluant un logement. M. et Mme Servonnat proposent la vente de leurs fonds à la Mairie, dont l'achat présente un intérêt en vue de la construction d'un bâtiment regroupant les classes de Maternelle.

• M. Le Maire propose que la Mairie achète le fonds pour 50 000€ et la licence IV pour 10 000€.

➤ **L'achat du fonds par la Mairie pour 50 000€ et de la licence IV pour 10 000 € est voté à l'unanimité.**

5) Décisions prises par délégation

5.1. Pôle pluriprofessionnel

- Des aménagements supplémentaires non prévus dans le marché initial sont à réaliser pour l'installation de l'opticienne au rez-de-chaussée côté sud (cloison, peinture, aménagements électriques, carrelage, boiserie) pour une somme de 34 747,58€ HT. Entreprises en charge des Travaux : Ets MARRON Frères, Ets VOLOZAN, Ets MAZET, Ets JULLIEN SAS.

- Un aménagement supplémentaire de plinthes bois non prévu dans le marché initial est à réaliser par l'Entreprise JULLIEN pour les lots en R+1 pour un coût de 510,72€HT.

➤ **Les travaux sont votés à l'unanimité.**

5.2. Verrières du hall du Foyer Gaston Beyle

- Le changement de la verrière sur toiture et de la verrière verticale sera faite par l'entreprise DELORME BATTENDIER pour une somme totale de 21 627€ HT.

➤ **Les travaux sont votés à l'unanimité.**

5.3. Plan Communal de Sauvegarde

Le Cabinet GERISK accompagne la commune pour réviser le Plan Communal de Sauvegarde et le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) en 2 réunions et exercice de simulation PCS : 3230€ HT.

➤ **Voté à l'unanimité.**

5.4. Achat d'un appareil photo pour le service communication de la Mairie

Choix d'un PANASONIC DMC- FZ 1000 II pour un montant de 788,90€, incluant 1 carte mémoire et une sacoche.

➤ **Voté à l'unanimité.**

• Questions et informations diverses

1. Nouvelle numérotation et dénomination de certaines voies (présentation J-C Malatrait)

Le 13 décembre 2019 des délibérations ont été prises. Suite à des modifications dans 3 impasses, une nouvelle délibération est soumise au vote du CM.

➤ **Voté à l'unanimité**

2. Sinistre dans les Alpes-Maritimes (présentation J-C Malatrait)

Un courrier de l'AMI (Association des Maires de l'Isère) propose aux communes de l'Isère qui le souhaitent de venir en aide aux sinistrés. Une proposition financière de 500€ est faite par le Conseil municipal

➤ **Voté à l'unanimité**

3. Projet de lotissement et nouvelle voirie à Planissieux (présentation J-C Malatrait)

- Le Projet d'urbanisation par NEXITY de parcelles situées entre la Montée de Planissieux et l'autoroute A7 représente une superficie totale est de 33.618 m² réparti entre 5 propriétaires dont la Mairie pour 6912 m². Ce projet se décline en 41 lots à bâtir, 24 logements en collectif pour séniors, 20 logements aidés en collectif
- La commune échangerait son terrain contre la création et l'aménagement de la voirie de déviation de la Montée de Planissieux par le lotisseur qui serait remise à la commune à la fin des travaux.

4. Projet de regroupement des classes de Maternelle (présentation J-C Malatrait)

M. SAUNIER architecte, va proposer un devis d'étude à la Mairie pour la mise en œuvre de cet avant-projet.

5. Ménage École (J-C Malatrait)

Réponse à une question posée par un élu dans le CM précédent : le coût du ménage de l'École fait par FLASHNET est de 2340 € HT/mois.

6. Projet de création d'une passerelle (présentation A. Sévelinge)

- Un Projet de création d'une passerelle piétons à l'est du pont du Lambroz est en cours afin d'aménager au mieux l'entrée du village par la rue du Marché. Le Plan d'aménagement et le coût seront donnés au prochain conseil.
- *Une réflexion est à mener sur l'ensemble de la circulation de la commune.*

7. Informatique et Site internet Mairie (présentation S. Lesignoli)

- Un audit a été réalisé pour améliorer l'équipement informatique de la mairie, de l'école, et le site internet de la mairie. – Ont été réalisés à ce jour : changement et transfert d'écrans secrétariat/administration, amélioration connexion WIFI Mairie, téléphonie (pour en réduire le coût). - En cours : la révision du site internet mairie par le prestataire qui gère le site web. - A réaliser : le changement du serveur de l'école.
- L'informatique et la téléphonie sont suivis par le service informatique de la CCEBER.

8. École (présentation J. Fumas)

- Une augmentation importante du nombre d'enfants de maternelle a été constatée à la cantine et au périscolaire depuis la rentrée de septembre 2020. Pour cela, des modifications sont nécessaires :
- ouverture d'un poste d'ATSEM pour 20h jusqu'à la fin de l'année scolaire (cantine, périscolaire, maternelle), ce qui fait 4 ATSEM pour 4 classes de maternelle.
- augmentation de l'accueil des enfants à la cantine : aménagement de locaux à côté de la cantine en coin repas pour les enfants de maternelle.
- Lors des conseils d'école, les Directrices ont remercié la mairie des travaux et achats faits pour la rentrée 2020.

9. CCAS (présentation M-C Levet)

- Les ateliers Age'ilité se déroulent sur la commune les mardis à 14h au Foyer G. Beyle jusqu'au 17 novembre 2020.
- Octobre Rose sur la commune : 3 drapeaux roses ont été installés sur les façades de la Mairie, du Foyer G. Beyle, de la Médiathèque et 3 commerçants participent à cette action par la décoration de leur vitrine en rose (Pharmacie, Salon de coiffure, Boulangerie).
- Télé-alarme : visites chez les personnes le jeudi et le vendredi.
- La constitution de dossiers d'APA et d'AAH est en cours.

10. Comité des Fêtes (présentation J. Fraysse)

- La manifestation du 8 décembre est incertaine compte tenu de la situation sanitaire.
- Le Téléthon ne pourra pas avoir lieu cette année pour raison sanitaire, cependant le président du Téléthon propose une vente de masques de fabrication française à 16€ la boîte de 50 masques.

La séance du Conseil municipal est levée à 21h40.

